

## Déclaration sur les Sanctions (1<sup>er</sup> août 2022)

Quintet Private Bank (Europe) S.A. ("Quintet"), y compris ses succursales et filiales, s'est fermement engagé à se conformer, dans la mesure permise par la loi, à toutes les lois applicables en matière de sanctions économiques qui lient le Groupe et ses activités.

En particulier, Quintet n'acceptera ni ne facilitera les relations ou les transactions avec des personnes, des entités, ou des pays faisant l'objet de sanctions adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne ou des pays où Quintet a une présence physique, à savoir le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Danemark.

En outre, conformément aux pratiques du marché international, Quintet applique les programmes de sanctions adoptés par l'OFAC (Office of Foreign Assets Control) des États-Unis, dans la mesure où la loi le permet.

À cet égard, Quintet s'efforce de respecter les principes suivants :

- d'exercer une diligence raisonnable, proportionnelle aux risques auxquels le client, la contrepartie ou la transaction pourraient être confrontés ;
- passer régulièrement au crible sa base de clients par rapport aux listes de sanctions ;
- comprendre l'étendue des activités de ses clients avec certains lieux, activités et/ou individus/entités qui peuvent accroître ses risques de sanctions

Cela peut amener Quintet à devoir suspendre, limiter ou retirer la fourniture de services, produits et/ou de comptes ou prendre toute autre mesure nécessaire.

Les programmes de sanctions complets peuvent être consultés respectivement sur le site Internet des Nations Unies, le site Internet du Journal officiel de l'Union européenne, le site web de l'autorité compétente locale où Quintet a une présence physique et le site web de l'OFAC aux États-Unis.

Quintet n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exhaustivité des informations ou la sécurité des sites web appartenant à des tiers.